

SEANCE DU 27 MARS

L'an deux mille huit, le jeudi vingt sept mars, à 20 h 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Christine DUBOIS – Maire.

<u>PRESENTS</u>	Mesdames	BESANA Chrystel CHEZZI Sandrine DA COSTA Maryse
	Messieurs	ADAMO Jacques BADIE Jean-Pierre BURGEVIN Stéphane (secrétaire de séance) FORTIN Jean-Luc LA BRETONNIERE Laurent OFFRETE Jean-Yves UBERSFELD Sylvain

Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : l'approbation du compte de gestion de trésorier Etampes Collectivités. Accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

1°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Au vu des résultats du compte administratif 2007 se détaillant de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	198 806.18
Recettes de fonctionnement	286 589.39
Résultat de l'exercice 2007	87 783.21
Excédents reportés fin 2006	233 719.33
Excédent de clôture fonctionnement	<u>321 502.54</u>
Dépenses d'investissement	618 999.25
Recettes d'investissement	348 277.28
Résultat de l'exercice 2007	- 270 721.97
Excédents reportés 2006	+ 47 611.68
déficit de clôture en investissement	<u>- 223 110.29</u>

le conseil municipal, après délibération, approuve le compte de gestion 2007 du trésorier d'Etampes Collectivités dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2007 de la commune.

2°) DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Candidats pour être délégués titulaires :
Christine DUBOIS et Stéphane BURGEVIN

Christine DUBOIS ayant obtenu 11 VOIX et Stéphane BURGEVIN ayant obtenu 11 VOIX sont déclarés élus délégués titulaires

Candidat pour être délégué suppléant :
Jean-Pierre BADIE

Jean-Pierre BADIE ayant obtenu 11 VOIX est déclaré élu délégué suppléant.

3°) DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIVSO (syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge)

Titulaires : Jean-Luc FORTIN - 5 rue du Chant de l'Alouette
Chrystel BESANA - 3 route de Saint Sulpice
Suppléant Christine DUBOIS – 14 rue des Templiers
Jean-Pierre BADIE – 23 rue des Néfliers

SICTOM

Titulaires Stéphane BURGEVIN – 3 rue des Blés d'Or
Christine DUBOIS – 14 rue des Templiers
Suppléant Sylvain UBERSFELD – 17 rue des Néfliers

TRANSPORT SCOLAIRE DU GRAND ETAMPOIS

Titulaires Maryse DA COSTA – 1 chemin des Blés d'Or
Jacques ADAMO – 5bis rue de la Croix
Suppléants Jean-Pierre BADIE – 23 rue des Templiers
Stéphane BURGEVIN – 3 rue des Blés d'Or

SMTC (eau potable)

Titulaires Jean-Yves OFFRETE – 9 rue de la Mare du Bois
Laurent LA BRETONNIERE – 7 rue des Templiers
Suppléants Jacques ADAMO – 5bis rue de la Croix
Christine DUBOIS – 14 rue des Templiers

GENDARMERIE (construction et gestion)

Titulaire Maryse DA COSTA – 1 chemin des Blés d'Or
Jacques ADAMO – 5bis rue de la Croix
Suppléants Chrystel BESANA - 3 route de Saint Sulpice
Sandrine CHEZZI – 2 rue Chanteclair

4°) COMMISSIONS COMMUNALES

SECURITE : Christine DUBOIS – Jean-Yves OFFRETE

CULTURE FETES ET LOISIRS : Sandrine CHEZZI – Jacques ADAMO – Christine DUBOIS

FINANCES : Christine DUBOIS – Sylvain UBERSFELD – Jean-Luc FORTIN – Laurent LA BRETONNIERE – Stéphane BURGEVIN

COMMISSION APPEL D’OFFRES : Laurent LA BRETONNIERE – Jean-Pierre BADIE – Christine DUBOIS – Jean-Luc FORTIN – Jean-Yves OFFRETE

COMMUNICATION : Laurent LA BRETONNIERE – Stéphane BURGEVIN – Sylvain UBERSFELD – Chrystel BESANA

URBANISME : Sandrine CHEZZI – Maryse DA COSTA – Laurent LA BRETONNIERE – Christine DUBOIS – Sylvain UBERSFELD – Jean-Yves OFFRETE – Jean-Luc FORTIN

URBANISME (comité consultatif) : Edith FOURGERON – Simone THELLIEZ – Jean-Claude TURPAIN – Dominique CHEMIT – Véronique ORAZI – Henri DIARD – Michèle COLLARD

COMMISSION DU CCAS

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l’unanimité décident que le nombre de membres sera de 8 personnes (4 au sein du conseil municipal et 4 hors conseil).

Vu l’article 7 et 8 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 :

Le maire est désigné comme président de droit.

Les membres élus par le conseil municipal au scrutin secret sont les suivants :

Jean-Pierre BADIE – Christine DUBOIS – Sandrine CHEZZI – Chrystel BESANA

4) INDEMNITES DU MAIRE ET DES 3 ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité d’appliquer les taux suivants :

17 % de l’indice brut 1015 – majoré 821 au taux maximal pour l’indemnité du Maire

40 % de l’indemnité du maire pour les 3 adjoints.

Ces indemnités seront appliquées à compter du 21 mars pour le maire, date d’installation du nouveau maire et du 28 mars date de l’arrêté du Maire pour les délégations de pouvoir aux 3 adjoints.

5) QUESTIONS DIVERSES

Sylvain Ubersfeld souhaite que le travail de la précédente équipe municipale sur la déconnexion des eaux de pluie soit poursuivi.

Stéphane BURGEVIN propose la création d’une commission « Développement Economique » pour l’étude et sur la réflexion de l’avenir économique à Mauchamps.

Séance levée à 21 H 10